

L'an deux mil quatorze, et le vingt deux du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 23	Absents 8	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - MP . ANTONELLI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI.

**Absent(s) :** MM. JB. CECCALDI - J. LUCIANI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER- F. SEVEON – P. SIMEONI

**Absent(s) avant donné procuration :** MM. P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – J. PAOLINI à J. GUGLIELMACCI – R. SANTELLI à D. ANDREANI – JM. SEITE G. BRUN – E. SUZZONI à A. SANTINI

**Secrétaire :** D. BICCHIERAY

Date de convocation : 16/04/2014

Date d'affichage :

**OBJET :**

**MARCHE D'ENTRETIEN DU  
PARC D'HYDRANTS**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Président fait part à l'assemblée du renouvellement du marché relatif à la maintenance, les réparations et le renouvellement des hydrants sur le territoire de la communauté de communes Calvi Balagne.

Le marché précédent est arrivé à échéance ce mois-ci. Une mise en concurrence a été réalisée selon une procédure de Marché Adapté en procédure ouverte ayant permis de recueillir deux offres.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible deux fois. Les hydrants, (poteaux et bouches incendie), doivent faire l'objet d'une maintenance annuelle, mais également de réparations ou de remplacements selon les cas.

Le recensement présente 359 poteaux et 32 bouches incendie répartis sur les quatorze communes du territoire.

Le présent marché comporte un minimum et un maximum annuel.

Montant minimum annuel : 5 000 € HT

Montant maximum annuel du marché : 65 000 € HT

Le Président propose de l'habiliter à signer le contrat avec l'entreprise la mieux disante à savoir la SMMI, domiciliée Lieu dit Orniccio – 20220 MONTICELLO, représentée par Monsieur GATTEBOIS Philippe.

Le bordereau des prix est présenté ci-après.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'exposé du Président.

**ACCREDITE** celui-ci à signer le marché d'entretien du parc d'hydrants avec la société SMMI.

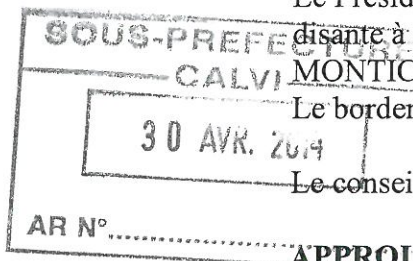
Fait et délibéré, le 22 avril 2014

Pour copie conforme

**Le Président**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à  
la Sous-Préfecture de  
CALVI, le



### 1°/ Maintenance annuelle (comprenant petit matériel d'entretien des hydrants):

Montant par unité poteau: .....17..... € HT  
Montant global poteaux (359 unités) : .....6103..... € HT

Montant par unité bouche: .....17..... € HT  
Montant global bouches (32 unités) : .....544..... € HT

Montant estimatif annuel (391 unités) : .....6647..... € HT  
Montant TVA taux...10.... % : .....664.70..... €  
Montant estimatif annuel (391 unités) : .....7311.70..... € TTC

Montant estimatif global pour trois années : .....19941..... € HT  
21935.10..... €TTC

### 2°/ Réparations (comprenant frais de main d'œuvre et matériel de réparation) :

Prestations entendues par unité (poteau ou bouche incendie)

- Remplacement des clapets haute pression Diamètre 100 : .....290..... € HT
- Remplacement des clapets haute pression Diamètre 65 : .....240..... € HT
- Remplacement des clapets haute pression Diamètre 40 : .....190..... € HT
  
- Intervention sur raccords ou équivalent : .....55..... € HT
- Intervention sur bouchons ou équivalent : .....85..... € HT
- Intervention sur carters de protection, coffres ou équivalent : .....190..... € HT
- Intervention sur carters tête de poteaux ou équivalent : .....90..... € HT
- Carré de manoeuvre : .....35..... € HT
- Réhabilitation avec peinture et numérotation : .....190..... € HT
- Fourniture et pose d'une vanne de coupure : .....350..... € HT
- Recherche de fuite entre vanne et hydrant : .....950..... € HT
- Nettoyage de canalisation : .....25..... € HT
- Fourniture et pose de matériel hydraulique entre canalisation et vanne : .....110..... € HT
- Fourniture et pose de barrières de protection : .....290..... € HT
- Surélévation pour pose normalisée : .....1050..... € HT
- Déplacement d'un hydrant, distance inférieure ou égale à 3 mètres : .....984..... € HT
- Canalisation Mètre linéaire supplémentaire selon diamètre, y compris tranchée et sable :
  - Diam 100 ...150..... € HT
  - Diam 90 .....120..... € HT
  - Diam 80 .....110..... € HT
- Surélévation d'une bouche à clef : .....250..... € HT
- Prise en charge de canalisation pour la pose d'un hydrant : .....650..... € HT
- Maçonnerie pour finition suivant la pose, solin béton, reprise de sol : .....380.....€ HT

### 3°/ Remplacements d'un hydrant normalisé :

Montant unitaire poteau incendie : .....1590..... € HT  
Montant TVA taux...10.... % : .....159..... €  
Montant unitaire TTC : .....1749..... € TTC

Montant unitaire bouche incendie : ...1510..... € HT  
Montant TVA taux...10.... % : .....151..... €  
Montant unitaire TTC : .....1661..... € TTC